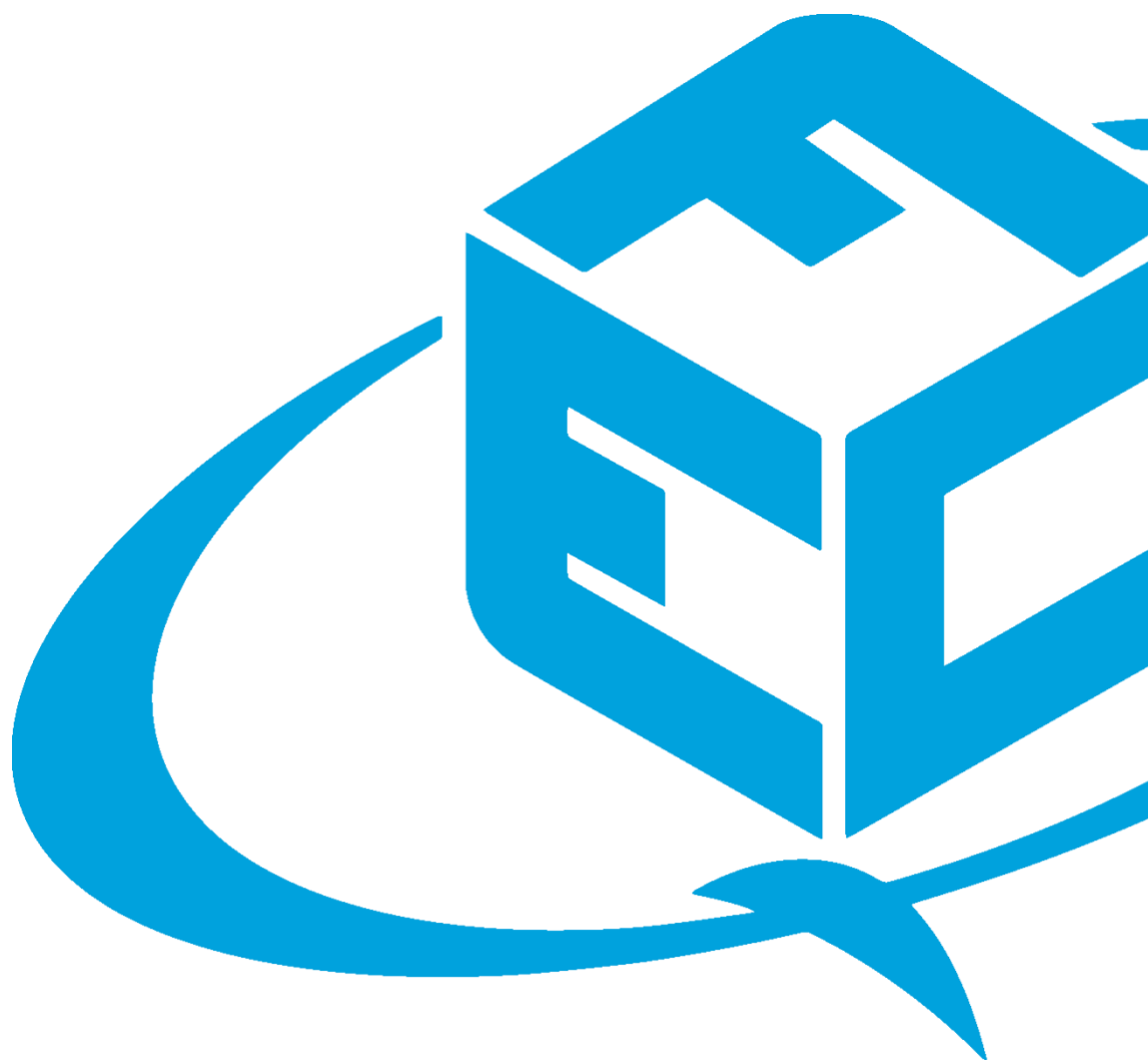


# MÉMOIRE : RÉVISION DU MODÈLE D'ALLOCATION DES RESSOURCES AUX COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL

---

*Soumis au comité d'experts responsable de l'actualisation du modèle d'allocation*

Adopté par les membres en Congrès extraordinaire  
13 décembre 2017



**Fédération étudiante collégiale du Québec**  
**Unis par la force d'une voix**

## **Fédération étudiante collégiale du Québec**

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 409

Montréal (Québec), H3C 3R7

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : [www.fecq.org](http://www.fecq.org)

Courriel : [info@fecq.org](mailto:info@fecq.org)

Recherche, analyse et rédaction :

**Lauréanne Cauchy-Richer, Vice-présidente**

**Jason St-Amour, Président**

Correction et révision :

**Dominik Boudreault-Lapierre, Coordonnateur aux relations et aux communications**

---

## **Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 68 000 étudiants, qui sont répartis dans 24 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie des cégépiens. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 25 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

### **La voix des étudiants québécois au niveau national**

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion des étudiants collégiaux partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour les étudiants que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant apaisante. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique des étudiants, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique aux cégépiens. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

*L'usage du masculin est utilisé à des fins linguistiques et uniquement dans le but d'alléger le texte*

## TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction	4
Les paramètres de la formule FABES et leurs iniquités	6
Le paramètre F	6
Le paramètre A	7
Allocations spécifiques et pérennité du financement	7
Le financement du réseau collégial : quelques pistes de solutions	9
Les autres constats	11
Compressions et efforts institutionnels	12
Effectifs étudiants	12
Compétition et carte des programmes	14
Besoins réels et financement alloué	15
Formation continue et formation à distance	16
La recherche au collégial	17
Conclusion	18
Réinvestissement en enseignement supérieur	18
Résumé des recommandations	20
Bibliographie	23

## INTRODUCTION

---

Les cégeps, institutions uniques au monde fêtant leur 50<sup>e</sup> anniversaire en 2017-2018, se sont vus confier dès leur première année d'existence plusieurs mandats, missions et objectifs par le rapport Parent, en 1967. Déjà, on voyait le réseau collégial comme un facteur important de développement social, culturel, économique, et comme un ensemble de lieux de formation, mais aussi de services. Pour remplir leurs objectifs, ils ont pu recevoir au cours des années un financement qui s'est grandement modifié selon les périodes de prospérité ou d'austérité, le tout correspondant à des choix politiques.

Depuis la création du modèle de financement *FABES*, en 1992 et dont les lettres signifient respectivement les cinq paramètres d'allocations, soit fixes, pour les activités pédagogiques, pour le bâtiment, pour les enseignants et pour ce qui est spécifique, la façon de calculer la répartition des enveloppes et des sommes allouées aux collèges n'a que très peu changé. En faisant leur budget, année après année, certains établissements collégiaux, professeurs, étudiants et membres de la communauté civile en sont venus à se poser la question : le financement des cégeps est-il adéquat et équitable?

En 2017, l'Institut de recherche en économie contemporaine publiait sa recherche *Le financement du réseau collégial québécois : quelques pistes de solution*, qui confirmait l'idée déjà propagée selon laquelle les cégeps souffraient d'un mal et d'un sous financement. En effet, le manque de ressources dans certains cégeps est si grand que certains services sont coupés, voire abolis, que du personnel se voit augmenter sa charge de travail et réduire ses heures de travail, et que, dû aux coupures de financement, la mission même des collèges est compromise. La FECQ, voyant venir le débat, ne tarde pas à s'approprier les conclusions du rapport de l'IRÉC et à en faire l'un de ses principaux chevaux de bataille de l'année 2017-2018. Après de nombreuses rencontres avec, notamment, le ministère de l'Enseignement supérieur, les centrales syndicales, la Fédération des cégeps et d'autres associations nationales, une chose fait consensus : il faut mettre en place un comité qui sera chargé d'évaluer et de réviser en profondeur la formule *FABES*. La FECQ souhaite que les conclusions auxquelles arrivera ce comité après s'être entretenu avec l'ensemble des acteurs composant la communauté collégiale soient rapidement mises en place par le Ministère de l'Enseignement supérieur.

Hélène David, ministre de l'Enseignement supérieur, a donc formé en septembre dernier son comité d'experts qui veillera à émettre ses recommandations. Pour ce faire, il sera conseillé par les différents acteurs du milieu collégial par le biais de mémoires, qui lui seront soumis pour l'exécution de ses travaux. C'est face à cette réalité que la FECQ réalise aujourd'hui un mémoire portant non seulement sur ses recommandations vis-à-vis l'adoption des mesures énoncées dans la recherche de l'IRÉC, mais également sur un ensemble large de principes et sur quelques réflexions émises par différents groupes d'intérêts que nous nous permettons de porter également. La pierre d'assise de toutes ces recommandations est un réinvestissement notable dans notre réseau, car sans cela, nous ne pourrions bâtir dans la collégialité et le consensus.

De plus, le document de consultation introduit les cinq principes sur lesquels doit reposer tout modèle de répartition des ressources pour le réseau collégial : l'autonomie, l'équité, la transparence, la stabilité et la simplicité. Nous adhérons à ces principes, et nous nous joignons à d'autres groupes demandant qu'un principe supplémentaire soit ajouté à cette grappe, soit la non-concurrence.

*Recommandation 1. Que les principes sur lesquels repose le modèle de répartition des ressources entre les cégeps soient l'autonomie, l'équité, la transparence, la stabilité, la simplicité et la non-concurrence;*

Avant d'aller plus loin dans la question de la répartition des allocations, nous nous devons de mentionner une position forte et historique de la FECQ à l'effet que soit instaurée la réelle gratuité scolaire au cégep et que, dans cette optique, tout frais ou dépense requise pour la poursuite des études collégiales soit aboli, incluant notamment les droits universels d'inscription, d'admission, afférents et de toute autre nature ainsi que les manuels scolaires et le matériel didactique nécessaire, et ce, pour l'ensemble des étudiants, qu'ils soient à temps plein, temps partiel, à la formation régulière, continue, ou encore à distance. Dans de telles circonstances, étant donné que les droits d'inscription et de scolarité représentaient 3,4% des revenus des cégeps pour l'année 2015-2016, les allocations gouvernementales dédiées au fonctionnement des cégeps se doivent de couvrir ces frais actuellement supportés par la communauté étudiante.

*Recommandation 2. Que le nouveau modèle d'allocation des ressources pour les cégeps prenne en compte l'abolition de la perception des droits d'inscription et de scolarité pour les étudiants;*

Pour ce qui est de la forme du présent mémoire, celui-ci se décline dans une structure plutôt classique, bien que le document de consultation demandait à ce que le texte soit présenté sous forme de points. Néanmoins, nos différentes recommandations font office de points en résumant l'essentiel des paragraphes les précédant. En ce sens, le résumé des recommandations que vous retrouverez à la fin de ce mémoire jouera le rôle de sommaire.

## LES PARAMÈTRES DE LA FORMULE FABES ET LEURS INIQUITÉS

---

En ce qui a trait aux paramètres de la formule FABES, il est possible de constater certaines iniquités. Nous avons principalement relevé celles liées aux allocations fixes ainsi qu'aux activités pédagogiques. Ce présent chapitre est la pierre angulaire de l'apport de la FECQ à cette grande réflexion que mène le chantier. C'est par les solutions innovantes et documentées que nous apportons ci-bas que nous affirmons rendre cette formule de financement plus équitable dans l'ensemble du réseau.

### Le paramètre F

D'abord, le paramètre F (allocations fixes) général est accordé de façon linéaire à tous les collègues, sans égard à leurs particularités, sauf exception faite des F particuliers, que nous aborderons plus loin. De plus, depuis 2012, suite à une prévision de baisse d'effectifs étudiants, l'enveloppe F s'est vue réduite de près de 11%; or, cette baisse globale n'a pas eu lieu, et on parle plutôt de variation des effectifs selon les régions du Québec. De surcroît, une coupure paramétrique du F n'entraîne pas du tout le même effet sur tous les établissements. Pour les petits cégeps, le F représente près de 44% des opérations régulières, tandis que pour les grands cégeps, il n'en représente environ que 17%. Il est alors évident que les petits cégeps souffrent davantage d'une baisse égale de financement<sup>1</sup>. De plus, l'enveloppe F devrait faire l'objet d'une indexation pour mieux tenir compte des besoins des étudiants ainsi que de prendre en considération les nombreuses étapes administratives telles que la reddition de compte.

Comme le soulignait la Fédération des cégeps dans un précédent mémoire<sup>2</sup>, le financement, au cours des années, n'a pas suivi l'indexation, ni n'a tenu compte des besoins particuliers nouveaux des cégeps, dont l'utilisation de ressources informationnelles et technologiques. Ces coûts s'ajoutent à ceux déjà élevés du montant prévu pour le fonctionnement.

Il importe aussi de souligner la grande différence qu'il peut y avoir au niveau des besoins des cégeps de régions en comparaison aux cégeps de grands centres, qui comprend la situation économique, la baisse démographique et le développement socioéconomique. La Fédération des cégeps pense que le financement doit s'adapter aux réalités uniques et de la situation des régions. D'ailleurs, elle insiste également sur la reconnaissance des centres d'études collégiales, qui sont souvent de plus petits établissements, et qui sont particulièrement affectés par les variations du nombre d'étudiants inscrits. Même si le financement de ces centres d'études est intégré dans un F particulier, celui-ci ne tient pas compte de la croissance de l'effectif étudiant. Ainsi, toutes les composantes des cégeps (constituantes, écoles nationales, centres d'études collégiales et campus) devraient détenir un financement adéquat qui tiendrait compte, notamment, de l'éloignement entre les campus d'un même cégep, des services de base requis ainsi que du nombre de programmes offerts pour le nombre d'étudiants.

---

<sup>1</sup> CHABOT, Jean-Philippe, Nicolas DÉPLANCHE et Martin MALTAIS. « Le financement du réseau collégial québécois, quelques pistes de solution », *Institut de recherche en économie contemporaine*, le 7 mars 2017, [http://www.irec.net/upload/File/le\\_financement\\_du\\_reseau\\_collégial\\_quebecois\\_-\\_quelques\\_pistes\\_de\\_solution\(1\).pdf](http://www.irec.net/upload/File/le_financement_du_reseau_collégial_quebecois_-_quelques_pistes_de_solution(1).pdf) (page consultée le 30 novembre 2017)

<sup>2</sup> CHAPUT, Kevin. « Le modèle de financement FABES : une révision nécessaire », *Fédération des cégeps*, le 9 février 2017, <http://www.fedecegeps.qc.ca/wp-content/uploads/2017/09/Rapport-FABES-r%C3%A9vision.pdf> (page consultée le 29 novembre 2017)

*Recommandation 3. Que les ressources informationnelles et technologiques soient désormais incluses de façon récurrente aux allocations fixes de fonctionnement de la formule FABES;*

*Recommandation 4. Que le F particulier des centres d'études collégiales, des campus, des constituantes et des écoles nationales prenne en compte la croissance de l'effectif étudiant et les particularités liées aux structures et aux services aux étudiants;*

## **Le paramètre A**

Ensuite, le paramètre A est, pour sa part, calculé à l'aide d'une unité de mesure bien spécifique : la PES, qui représente une période d'une heure, par étudiant, par semaine à l'enseignement régulier. Toujours en 2012, une PES valait 23,60\$. En 2015-2016 elle n'en valait plus que 20,18\$, et 21,98\$ aujourd'hui. C'est donc une importante part de financement qui est ainsi coupée du budget des cégeps. De plus, une période par étudiant par semaine ne coûte pas la même chose dans les petits établissements que dans les moyens et les grands. En effet, qu'une classe soit remplie à 30 étudiants ou à 15, le coût minimum requis pour offrir le cours et les activités pédagogiques est le même. Cependant, moins d'étudiants le paient, ce qui peut entraîner de graves problèmes dans l'offre de formation, allant même jusqu'à la fermeture de programmes ou l'abolition de services connexes.

Dans le cas des petits cégeps ou des cégeps en baisse d'effectif, il peut être difficile de mettre en place de nouvelles cohortes ou de démarrer des programmes lorsque les étudiants dans les groupes sont peu nombreux. Il en va de même pour les cours déjà offerts qui connaissent une baisse d'achalandage, ou encore pour les cégeps offrant de nombreux programmes pour un faible taux d'étudiants par cohorte. Cependant, comme précédemment mentionnée, l'offre d'un cours nécessite des frais de base, peu importe le nombre d'étudiants. Il apparaît donc envisageable d'instaurer un A minimal, tout en conservant le financement par PES, afin de favoriser le maintien de l'offre de cours dans tous les cégeps et les programmes, qui prendrait en compte les ressources minimales requises pour l'offre d'un cours.

*Recommandation 5. Qu'une allocation A minimale soit instaurée afin de répondre aux besoins des petites cohortes et pour favoriser le maintien des cours déjà offerts, tout en maintenant le financement par PES.*

De plus, l'annexe A002 définit un poids pour tous les programmes d'études et les cheminements jouant sur le financement attribué à un cégep. La pondération attribuée à chaque programme peut avoir une incidence importante sur l'offre de programmes d'un cégep. Due à cette incidence, il importe de réviser sur une base régulière la pondération des programmes.

*Recommandation 6. Que la pondération des programmes soit révisée sur une base régulière;*

## **Allocations spécifiques et pérennité du financement**

L'ajout d'une cinquantaine d'enveloppes spécifiques vient aussi avec son lot de préoccupations; la lourdeur administrative engendre bien souvent des coûts particulièrement élevés pour les administrations, tout en n'offrant pas la possibilité d'une vision à long terme. Certains projets, comme l'offre de services aux autochtones au Cégep de Sept-Îles, sont menacés à chaque renouvellement du budget, et n'incitent donc pas à l'implication. Par ailleurs, certains besoins des cégeps possèdent un caractère ponctuel, tandis que d'autres en possèdent un récurrent, mais tous les besoins doivent être pris en considération, tant pour les étudiants en situation de handicap, les étudiants parents, les étudiants anxieux, les étudiants autochtones ou issus de communautés culturelles, les étudiants de première génération ou même encore les stagiaires. Comme le croit la FECQ, la Fédération des cégeps avance que plusieurs enveloppes ajoutées dernièrement aux

annexes spécifiques devraient plutôt faire office d'un financement récurrent, et être dans cette mesure redirigées vers le F, le A et le B, soit vers le budget de fonctionnement récurrent des collèges. Ainsi, en cas d'année de vache maigre comme en cas d'année de surplus, la communauté collégiale sera à même de forger des projets durables dans le temps et stables. Il apparaît donc pertinent qu'un comité formé de la communauté collégiale et du Ministère se penche, de façon périodique, sur la nature permanente des besoins des cégeps. Ainsi, une annexe S répondant à un besoin récurrent sera redirigée vers l'un ou plusieurs des paramètres du budget de fonctionnement, réduisant du même coup les besoins en reddition de comptes et augmentant l'efficacité des collèges.

De plus, la dernière décennie a été marquée par des contextes de réinvestissements et de compressions s'alternant au fil des années et des gouvernements se succédant. Les impacts de cette instabilité dans le financement ont été désastreux pour le réseau collégial, dont celui d'empêcher les institutions collégiales d'établir des visions de développement à long terme. Guy Demers en fait état dans son rapport sur le chantier de l'offre de formation collégiale, publié en 2014, en écrivant ceci :

« Une stabilité du financement des cégeps [est un] préalable incontournable à toute volonté d'amorcer un changement. L'expérience des dernières années a fait la preuve que les cégeps ne peuvent s'investir dans des changements significatifs dans un environnement miné par l'incertitude financière ».

Cette instabilité entraîne une autre conséquence sur le réseau. En effet, les cégeps étant particulièrement touchés lors de compressions se retrouvent avec peu ou pas de ressources lorsqu'arrive un réinvestissement, c'est-à-dire que, bien souvent, les nouvelles ressources accompagnant un réinvestissement sont disponibles par appels de projets, et les petits cégeps n'ont pas assez de personnel pour bâtir des projets solides dans les échéanciers, ainsi ils ne bénéficient pas autant de ces nouvelles enveloppes comparativement aux plus gros cégeps. Il y a donc une disparité dans la capacité des cégeps à mettre la main sur des ressources financières additionnelles. La surutilisation des enveloppes spéciales n'est pas structurante pour le réseau. On se doit à cette heure-ci de réinvestir dans la mission des cégeps et non par appels de projets. La Fédération des cégeps faisait mention que la part relative du paramètre «S» est passée de 10% en 2006-2007 à 23% en 2016-2017 par rapport aux enveloppes cumulées des paramètres «F», «A», «B» et «S»<sup>3</sup>. Ce paramètre et les sommes y étant dédiées ont donc connu une croissance fulgurante au détriment des autres paramètres.

*Recommandation 7. Qu'un comité constitué de membres de la communauté collégiale et du Ministère soit créé en vue d'analyser la redirection de certaines annexes spécifiques répondant à des besoins récurrents dans le budget de fonctionnement des établissements collégiaux;*

*Recommandation 8. Qu'un financement pérenne et stable à même le budget de fonctionnement des cégeps soit d'office priorisé à l'ajout d'enveloppes spécifiques, lorsque possible;*

*Recommandation 9. Que le nombre d'allocations spécifiques ainsi que le total des sommes versées à ce volet soient réduits;*

*Recommandation 10. Que les nouvelles ressources soient disponibles pour les cégeps sans passer par appel de projets, lorsque possible.*

---

<sup>3</sup> *Idem* à 2, p.10



Un usage abusif et démesuré des allocations spécifiques tel que nous le vivons actuellement ne répond pas aux principes de base précédemment fixés d'un modèle de répartition des ressources à travers le réseau. Nous allons à l'encontre de la stabilité, de la simplicité, de l'autonomie, de l'équité et de la non-concurrence.

### Le financement du réseau collégial : quelques pistes de solutions<sup>4</sup>

Parmi les recommandations importantes de la FECQ se retrouve l'importance, en premier lieu et obligatoirement, d'un refinancement, d'argent nouveau dans le système. Aucune modification ultérieure aux paramètres ne serait possible sans de l'argent neuf, puisque cela entraînerait un effet pervers de compétition pour le financement des cégeps, ainsi que la gronde de certains cégeps, puisqu'ils se verraient retirer des fonds pour combler ceux d'autres établissements. Le montant établi par l'IRÉC dans son rapport final est de 83,5M\$, réparti selon 3 grandes enveloppes<sup>5</sup>, en sus de la croissance des coûts du système et de l'effectif.

Dans un premier volet, l'IRÉC recommandait pour la première enveloppe un 18,6M\$ pour moduler le paramètre F, un réinvestissement rejoignant le niveau de 2011-2012. La nouvelle division s'effectuerait selon le nombre de PES par établissement, qui déterminerait la catégorie de grosseur d'un cégep (petit, moyen, grand). Le financement fixe serait alors ajusté pour répondre adéquatement aux besoins de chacun. Cette modulation veut que dès que les coûts planchers des services

sont absorbés,

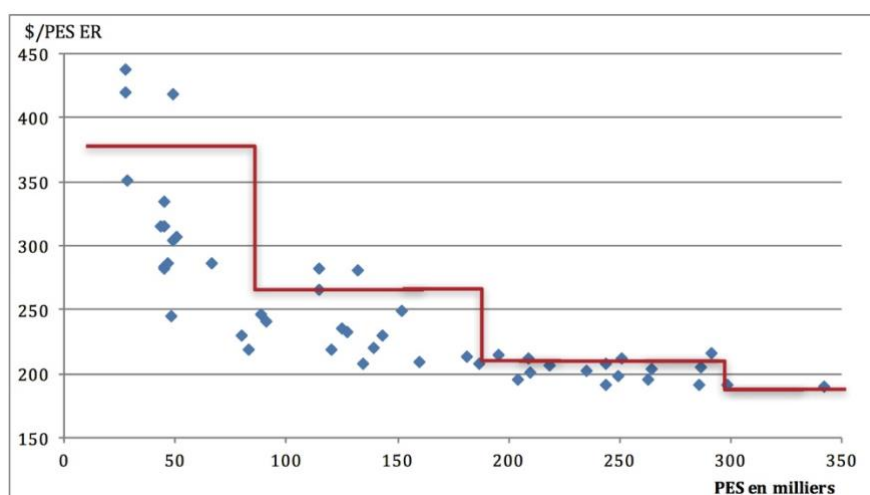
l'allocation initiale totale (AIT) par PES

à l'enseignement régulier (ER)

décroit. Tel que le démontre

le graphique ci-joint, un quatrième palier pourrait être envisagé pour les

cégeps de 300 000 PES ER et plus.



Graphique : Paliers de AIT/PES ER selon le nombre de PES ER par cégep

Tableau : Répartition du réinvestissement et de la modulation du F au niveau de 2011-2012

	Cégeps de petite taille	Cégeps de moyenne taille	Cégeps de grande taille
% du réinvestissement	42,0%	31,3%	26,8%
Réinvestissement	7 819 k\$	5 824 k\$	4 997 k\$
Nombre de cégeps	16	16	16
Réinvestissement moyen	489 k\$	364 k\$	312 k\$

Les effets recherchés par ce premier volet sont la stabilisation des services de base dans les cégeps et d'avoir un impact plus grand sur le budget des petits cégeps qui sont durement affectés par des difficultés financières.

<sup>4</sup> Idem à 1

<sup>5</sup> Idem à 1

Dans un deuxième volet, les chercheurs recommandaient également une seconde enveloppe de 49,9M\$ pour moduler le paramètre A, cette fois en 6 paliers, tout en rétablissant le niveau d'allocation par PES ER à 100% à la valeur de 2012, soit 23,61\$. Ainsi, les 40 000 premières PES d'un établissement seraient financées à 161% de la valeur de 2012, les 40 000 suivantes à 118%, et ainsi de suite. Les dernières PES seraient financées à 80% comme l'indique le tableau suivant :

<b>Palier PES par établissement</b>	<b>Facteur d'allocation %</b>
< 40 000	161
40 001 à 85 000	118
85 001 à 140 000	97
140 001 à 200 000	88
200 001 à 260 000	81
> 260 000	80

Tableau : Facteur d'allocation selon le nombre de PES du palier

L'IRÉC établissait que « les paramètres utilisés pour arrimer le financement des cégeps à la PES ER devraient tenir compte du coût de revient d'une PES ER et du coût marginal, c'est-à-dire que la PES ER devrait être financée sur la base de paliers dégressifs »<sup>6</sup> comme le démontre le graphique à la page précédente.

Les effets recherchés par ce deuxième volet tel que décrits par l'IRÉC<sup>7</sup> sont les suivants :

« Une offre de qualité acceptable passe par une solution qui vise l'amélioration des services offerts. Pour que cet objectif soit atteignable, il faut que les cégeps soient en mesure d'offrir des environnements d'enseignement de qualité, des services de soutien cohérents et adaptés aux besoins des élèves, un choix de cours varié sur l'ensemble du territoire et des solutions d'apprentissage assez souples pour que chacun puisse en bénéficier. Il est essentiel de redonner aux cégeps des moyens stables et représentatifs de leurs besoins. »

Un rehaussement global des enveloppes « F » et « A » ne peut être que structurant pour le réseau collégial. Les services aux étudiantes passent inévitablement par ces allocations et lorsqu'on parle de services, on ne peut omettre l'aide qui doit être apportée à la communauté étudiante pour lutter contre le décrochage scolaire. Plusieurs causes expliquent le phénomène du décrochage scolaire qui a été documenté à maintes reprises. Un des indices servant à bien allouer les ressources dans cette lutte au niveau collégial est la moyenne générale au secondaire (MGS), d'autres éléments peuvent s'y ajouter. Ce combat contre le décrochage passe par plusieurs éléments, on peut penser aux centres d'aide, aux cours de mise à niveau, aux services adaptés ou à des aménagements d'horaire, mais tout se fait grâce à un financement adéquat qui s'inscrit dans une volonté politique claire. C'est pourquoi nous faisons la recommandation suivante :

*Recommandation 11. Que le formule FABES prévoit un financement adéquat afin de prévenir le décrochage scolaire et que ce financement soit modulé selon les besoins des établissements en considération de la moyenne générale au secondaire de ses étudiants notamment ;*

La troisième et dernière enveloppe serait dédiée à l'atteinte de cibles précises pour accroître la fréquentation et la diplomation des étudiants de première génération (étudiants dont les parents n'ont pas fréquenté d'établissement postsecondaire). Des 15 millions restants, 9 iraient dans

<sup>6</sup> Idem à 1, p.21

<sup>7</sup> Idem à 1, p.30

l'élaboration et la mise en place de programmes dédiés, et l'autre 6 millions seraient distribués en primes au recrutement, ce qui inciterait les établissements de niveau secondaire et collégial à davantage se concerter afin d'augmenter le taux de diplomation des étudiants du secondaire; chose qui fait de plus partie intégrante de la *Politique de la réussite éducative* du ministre Proulx<sup>8</sup>. Un fait intéressant à soulever est que les cégeps se démènent depuis des années pour attirer des étudiants à l'international et ainsi pallier à leur baisse d'effectif alors que les étudiants de première génération représentent des bassins de recrutement naturels, locaux et à l'intérieur des régions. À cet effet, on remarque une disparité notable des taux de scolarisation entre les différentes régions du Québec. L'IRÉC en fait mention dans son rapport et c'est pourquoi un effort de recrutement accru équilibrera ce phénomène.

*Recommandation 12. Que le gouvernement du Québec investisse 18,6M\$, indexés annuellement, dans l'allocation F en modulant celle-ci en trois paliers;*

*Recommandation 13. Que le gouvernement du Québec investisse 49,9M\$, indexés annuellement, dans l'allocation A en modulant celle-ci en six paliers;*

*Recommandation 14. Que le gouvernement du Québec investisse 15M\$ dans l'allocation S pour les étudiants de première génération, en le divisant comme suit :*

- 9M\$ en élaboration de programmes dédiés,
- 6M\$ en primes au recrutement;

## LES AUTRES CONSTATS

---

La Fédération étudiante collégiale du Québec, dans un souci de justesse et de minutie, a consulté de nombreux intervenants qualifiés du milieu de l'enseignement supérieur afin d'approfondir sa connaissance des lacunes du modèle de financement actuel. Elle en ressort avec de nombreux constats et recommandations issus des recherches et travaux de plusieurs experts en la matière, notamment la Fédération des cégeps, la FEC-CSQ, la FNEEQ-CSN, l'IRÉC ou l'Association des collèges privés du Québec, pour ne nommer que ceux-là, et auxquels nous nous rallions.

Il appert important pour la FECQ de relever certains principes fondamentaux propres au réseau collégial et d'élaborer certaines recommandations au comité d'experts responsable de la révision du mode de financement des cégeps. D'abord, comme le mentionnait Guy Demers dans son rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation collégiale<sup>9</sup>, les cégeps ont plus qu'un simple mandat pédagogique, ils sont un facteur socioéconomique et culturel important dans le développement des régions, dans lesquelles ils constituent parfois le seul établissement d'enseignement supérieur.

Ensuite, une stabilité du financement est prérequis à toute volonté de changement qui pourrait émaner d'un cégep ou du réseau. Il doit être du rôle de l'État de redéfinir les règles budgétaires et de financer adéquatement les institutions collégiales de manière à leur permettre de réaliser pleinement les objectifs ministériels et gouvernementaux.

---

<sup>8</sup> Site du Premier Ministre du Québec. « Politique de la réussite éducative : le plaisir d'apprendre, la chance de réussir », Québec, le 21 juin 2017, <https://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiqués/details.asp?idCommunique=3227> (page consultée le 10 décembre 2017)

<sup>9</sup> DEMERS, Guy. « Rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation collégiale », *gouvernement du Québec*, janvier 2014, 182 p.

## **Compressions et efforts institutionnels**

L'« effort institutionnel » imposé par les compressions se traduit par « une diminution concomitante des services aux étudiants », selon un rapport de l'IRÉC<sup>10</sup>. Les cégeps sont tenus à l'équilibre budgétaire, et pourtant, comme le relève ce même rapport basé sur de nombreux articles et recherches, plusieurs établissements seraient présentement déficitaires. Comment donc arriver à l'équilibre? La célèbre réponse « faire plus avec moins » s'applique, ce qui mène à la baisse de services que l'on observe maintenant dans tous les cégeps sondés par la recherche. S'en sont vus affectés la vie étudiante, la pédagogie, les services de stages, les soins médicaux et relatifs au bien-être des étudiants, les services psychosociaux et les domaines culturels et sportifs, pour n'en nommer que quelques-uns<sup>11</sup>. Un des problèmes visant la distribution des enveloppes est celui de la transférabilité de certaines d'entre elles. Lorsque des coupes budgétaires mettent à mal le financement de certaines activités d'enseignement de base et de frais essentiels, le choix n'est autre que de prendre l'argent destiné aux volets jugés moins primordiaux et de les redistribuer. C'est ainsi que sont coupés des postes dans le personnel professionnel et de soutien. La répartition des sommes dans les enveloppes devient donc un enjeu important pour le maintien de la mission d'enseignement, qui comprend les services aux étudiants. Lorsqu'on parle de vision de réseau, il faut miser sur une qualité équivalente et adéquate des services pour chaque cégep, campus et centre d'études, ce qui inclut un nombre minimal d'intervenants, de personnel de soutien et professionnel, entre autres, par établissement. Cette mesure ne peut se faire sans des sommes dédiées à l'embauche et au maintien des personnels dans le budget des établissements. Il est primordial d'établir un niveau de services de base pour les étudiants. Il va aussi de soi que le nombre d'étudiants et la diversité des profils étudiants doivent jouer un rôle dans le nombre d'intervenants, et, en ce sens, le personnel professionnel et de soutien devrait être assujéti à un ratio, afin de combler toute la demande.

*Recommandation 15. Que soit ajoutée dans le paramètre A de la formule FABES une enveloppe non transférable dédiée à l'embauche et au maintien d'un plancher de personnel professionnel et de soutien;*

*Recommandation 16. Que soit établi un ratio de personnel professionnel et de soutien selon la population étudiante et la diversité des profils étudiants, qui ne peut aller en deçà du plancher fixé au préalable.*

## **Effectifs étudiants**

L'IRÉC remarque aussi dans sa recherche que l'état financier des établissements collégiaux est en bonne partie lié à la croissance de l'effectif étudiant; les cégeps présentant la plus forte croissance montraient une situation davantage favorable. À l'inverse, les cégeps ayant connu le plus important déclin de leur effectif étudiant se situent dans les régions dans lesquelles les tendances démographiques connaissent un sort similaire, et ce sont ces cégeps qui risquent de vivre une situation financière plus difficile. Il nous faut dénoter ici l'importance de l'effectif étudiant dans les cégeps majoritairement régionaux. Le constat de l'institut de recherche est que « l'ajout d'un seul autre étudiant au sein de chacun des cégeps [à faible croissance démographique] » aurait permis de « [résorber] le déficit moyen », dû aux coûts totaux de fonctionnement relativement stables. Les tendances contextuelles ressortent donc comme facteur indéniable influençant les contraintes budgétaires des cégeps. Ainsi, les programmes d'internationalisation et de mobilité interrégionale

---

<sup>10</sup> DUPONT, David. « Compressions dans les cégeps : vers un réseau à deux vitesses? », *Institut de recherche en économie contemporaine*, mars 2016, 47 p.

<sup>11</sup> IRIS. « Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec », dans *Iris*, 2015-2016, <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/education-post-secondaire#contenu> (page consultée le 30 novembre 2017)

se positionnent comme pistes de solutions viables à la baisse de l'effectif étudiant, dans une situation où certains cégeps de grands centres débordent et que leurs devis explosent. Cependant, encore faut-il que ces programmes soient encadrés et définis correctement. Bien que le recrutement à l'étranger puisse se dresser comme une solution de premier plan pour des collèges vivant une baisse importante de leur effectif, il faut demeurer extrêmement prudent à ne pas tomber dans un discours utilitariste. L'internationalisation de nos institutions est avant tout une ouverture sur le monde qui passe par le déploiement de notre réseau et de ses exploits partout sur le globe, de la mobilité des étudiants et des enseignants ainsi que l'adoption du contenu des programmes selon ce qui se déroule et/ou se fait à l'international, entre autres. Les efforts pour recruter à l'international mis en place actuellement sont colossaux. Il y a lieu de se demander si ces énergies et ces ressources ne devraient pas être redirigés au recrutement d'étudiants de première génération. À cet effet, le Québec a avant tout le devoir d'éduquer adéquatement ses citoyens en leur permettant d'atteindre les études supérieures avant de déployer d'importantes ressources pour recruter à l'international. Nous nous accorderons alors avec d'autres groupes de la communauté collégiale en affirmant que les sommes dédiées au recrutement international ne devraient pas être supérieures à celles réservées au recrutement des étudiants de premières générations.

Dans le cas du recrutement international, les cégeps devraient avoir à gagner au niveau du financement. Or, ne retirant qu'environ 10% des droits de scolarité des étudiants internationaux, ils ne sont pas en mesure de combler les lacunes en services que l'internationalisation apporte, comme les besoins en recrutement, en accompagnement ou en francisation, par exemple. Les cégeps devraient donc retirer une plus grande part de ces droits de scolarité dans le but d'assurer une qualité d'enseignement équivalente, ou du moins profiter d'un soutien accru du Ministère pour le virage international. Aussi, dans un réseau de l'enseignement supérieur compétitif, les droits de scolarité des étudiants internationaux devraient être révisés à la baisse pour permettre une saine distinction entre le réseau universitaire et collégial. Toutefois, nous nous opposons à la dérèglementation des frais de scolarité pour la population étudiante étrangère et pour les étudiants canadiens hors province.

Pour le cas de la mobilité interrégionale, les besoins des établissements sont sensiblement les mêmes pour ce qui touche au recrutement et à l'accompagnement, et le programme de mobilité interrégionale instauré en 2016 devra être reconduit, avec le financement approprié, au terme de la période prévue de 5 ans, dans l'optique de favoriser la mobilité des grands centres vers les régions. D'autres mesures devront être envisagées afin de favoriser la mobilité des étudiants dans les régions administratives où les cégeps sont remplis plus qu'à plein capacité vers les régions en baisse démographique, dans le respect des devis ministériels et pour revitaliser les cégeps de région.

L'enveloppe A007 visait à protéger les institutions collégiales en aidant les cégeps en baisse démographique. Cependant, cette enveloppe ne devrait pas à elle seule répondre aux besoins des cégeps, et seuls un financement adéquat et un mode d'allocation des ressources efficace permettront, à terme, de rendre à l'enveloppe A007 son caractère de base : celui de répondre temporairement à un besoin ponctuel, soit celui d'une baisse d'effectifs. De plus, dans le cas de plusieurs annexes budgétaires, l'année de référence est celle de T<sup>-2</sup>. Or, certains besoins calculés dans les activités pédagogiques, en constante évolution, nécessitent un financement accru ou du moins actualisé et basé sur une année de référence beaucoup plus près de la réalité. Nous recommandons le rétablissement des pénalités pour les cégeps de Montréal dépassant leur devis d'étudiants en excluant le Cégep Gérald-Godin. En effet, ce cégep est encore jeune, en croissance et le seul cégep francophone dans la partie ouest de l'île de Montréal. De plus, contrairement à tous les cégeps de Montréal, le régime budgétaire des cégeps à l'annexe A007 ne fixe pas de clientèle maximale à ce cégep. Nous croyons que la suspension de ces pénalités dans les dernières années soit une erreur, car cela dénature le principe du volet 2 de l'annexe A007.

De plus, nous nous prononçons pour le maintien de l'annexe S026 visant à consolider l'offre de formation. Toutefois, dans l'objectif de maintenir et d'ouvrir davantage de programmes dans des cégeps en difficultés, nous demandons à ce que soit réduit le plancher d'étudiants en première année devant être atteint pour l'obtention de cette enveloppe qui est actuellement de 23 étudiants pour les programmes techniques, et de 20 pour les programmes préuniversitaires.

*Recommandation 17. Que soient financés adéquatement les programmes d'attractivité et de mobilité internationale et pancanadienne.*

*Recommandation 18. Que le financement dédié au recrutement international n'excède pas celui dédié au recrutement des étudiants de première génération;*

*Recommandation 19. Que les droits de scolarité des étudiants internationaux n'ayant pas accès à une exemption soient redonnés aux cégeps dans une proportion supérieure à la proportion actuelle;*

*Recommandation 20. Que le Ministère de l'Enseignement supérieur bonifie l'aide financière octroyée aux institutions collégiales s'internationalisant;*

*Recommandation 21. Que les frais de scolarité des étudiants internationaux au collégial soient révisés à la baisse afin de rendre le réseau collégial compétitif en termes de recrutement par rapport au réseau universitaire;*

*Recommandation 22. Que le programme de mobilité interrégionale soit reconduit au terme des 5 ans initialement prévus;*

*Recommandation 23. Que soient financés adéquatement les programmes de mobilité interrégionale;*

*Recommandation 24. Que soient rétablies les pénalités prévues pour les collèges de la région de Montréal dépassant l'effectif de leur devis scolaire, en excluant le Cégep Gérard-Godin, et ce, en vue de favoriser la mobilité interrégionale;*

*Recommandation 25. Que l'annexe budgétaire A007 soit conservée, mais révisée par le comité d'expert;*

*Recommandation 26. Que les années de référence pour l'octroi des subventions soient, dans la mesure du possible, actualisées.*

*Recommandation 27. Que les programmes comptant moins de 10 inscriptions en première année soient admissibles au financement issu du volet 1 de l'annexe S-026.*

## **Compétition et carte des programmes**

Malgré la vision de réseau et de collégialité, les cégeps ont fait face à des compressions budgétaires considérables dans les dernières années, et leur premier réflexe, naturel d'ailleurs, a été, comme le suggère Demers, de « protéger leur fonctionnement à court et moyen termes<sup>12</sup> ». L'esprit de compétition et de lutte pour les ressources s'est d'ailleurs amplifié par divers éléments, dont la carte des programmes. Certains exemples, comme celui de la Technique d'intervention en délinquance du Cégep de Carleton-sur-Mer, sont flagrants et montrent les conséquences que peut avoir

---

<sup>12</sup> *Idem* à 9

L'ouverture d'un programme dans une région administrative sur un cégep d'une tout autre région : baisse démographique dans le programme, diminution de l'attractivité du cégep, baisse de financement menant à la fermeture de programmes, tous ces exemples découlent de la gestion de la carte des programmes. Il est primordial pour les cégeps, surtout en région, de conserver les éléments attrayants pour les étudiants qui leur sont propres et leur permettant de se distinguer par rapport à leurs homologues de grands centres, notamment en possédant des programmes uniques comme le cas de la Technique d'aménagement cynégétique et halieutique du Cégep de Baie-Comeau, de la Technique de tourisme d'aventure du Cégep de la Gaspésie et des Îles, campus Gaspé, ou encore de l'option de formation bilingue du Cégep de Sept-Îles et de celui de Gaspé. La gestion de la carte des programmes est comme un « éléphant dans la pièce », on ne peut l'ignorer. Il est plus que temps de développer un esprit de réseau cohérent dans cette gestion et mettre fin à une approche individualiste de chacun des cégeps. On ne peut omettre de parler de ce problème, qui a un impact des plus importants sur le financement des institutions collégiales, il est donc temps de penser, de bâtir, et d'agir en réseau.

*Recommandation 28. Que les programmes uniques soient favorisés dans les cégeps de région et/ou en baisse d'effectifs étudiants;*

*Recommandation 29. Qu'une analyse rigoureuse des conséquences sur le réseau collégial soit menée avant toute modification à la carte des programmes;*

*Recommandation 30. Que le gouvernement favorise la création d'instances de concertation et de collaboration entre les établissements d'enseignement collégiaux afin de contrer le phénomène de compétition;*

## **Besoins réels et financement alloué**

Le gouvernement se doit également d'évaluer à sa juste mesure les besoins des cégeps en ressources et de les financer adéquatement, à l'inverse de ce qui est fait présentement, notamment dans le paramètre B de la formule FABES concernant les infrastructures, qui est financé à 63% des besoins réels. Il importe de rappeler que même si les formules et critères de financement présentés au *Régime budgétaire et financier des cégeps* tiennent compte des frais de fonctionnement, en fin de compte, « l'enveloppe offerte par le Conseil du trésor pour les financer ne les couvre pas automatiquement.<sup>13</sup> » En dépit de l'ajout d'annexes S, le financement des cégeps ne représente pas, à la lumière des réflexions de l'IRÉC, de la FECQ, de la Fédération des cégeps et d'autres intervenants, les besoins réels des établissements – qu'ils soient grands ou petits – et nuit au développement, mais aussi au simple maintien de la qualité de l'enseignement et des ressources, ainsi qu'à la quantité de services à l'enseignement et aux étudiants offerts. Au final, tout le monde en souffre, et les conséquences sur la réussite, la motivation, la santé mentale ou l'orientation vocationnelle sont immenses et bien réelles.

Une autre iniquité liée au paramètre B est la non-reconnaissance de certains bâtiments dans les avoirs immobiliers des cégeps, comme les résidences étudiantes, les centres sportifs ou les locaux loués. Par exemple, au campus de Carleton-sur-Mer, la bibliothèque du Cégep n'est pas incluse dans le financement de celui-ci, puisqu'elle est située dans un local loué, faute d'espace reconnu au sein du Cégep. Ces situations ne sont pas exceptionnelles, et un grand nombre de résidences sont financées par d'autres fonds ou simplement inexistantes sur plusieurs campus.

---

<sup>13</sup> *Idem* à 9

Demers partage également le constat de la FECQ à l'égard du maintien de la mission des cégeps : nulle révision ou réforme de la formule FABES ne saurait se faire sans argent nouveau et sans une stabilité assurée de financement.

*Recommandation 31. Que le gouvernement du Québec finance les établissements postsecondaires à un taux plus près des besoins calculés, et ce, de façon pérenne;*

*Recommandation 32. Que les locaux loués à des fins pédagogiques ou utilisés pour les services essentiels aux étudiants soient reconnus dans les enveloppes du FABES;*

*Recommandation 33. Que les résidences étudiantes des établissements collégiaux soient financées à même les enveloppes du FABES;*

## **Formation continue et formation à distance**

La formation continue, faisant partie intégrante du réseau collégial, devrait permettre aux étudiants d'avoir accès à un enseignement supérieur et des services de qualité. Pour être pleinement efficace, la formation continue devrait être financée par programmes, et non plus par type de « clientèle »<sup>14</sup>, alors qu'actuellement, les enveloppes financières « trop nombreuses, fermées, non transférables et soumises à des règles différentes [...] ne permettent pas une utilisation optimale et cohérente des sommes disponibles.<sup>15</sup> » À titre d'exemple, en 2011, ce sont plus de 7200 adultes qui attendaient une formation au Québec faute d'un financement adéquat (Colloque sur le développement des cégeps en région, 2013). La Fédération des cégeps et l'ACCQ remarquent également la nécessité de rendre pérenne le financement de la formation continue, notamment en fonctionnant dorénavant à partir d'une seule enveloppe ouverte (ACCQ, 2015, p.37).

Par ailleurs, l'enveloppe actuellement dédiée au financement de la formation continue inclut les cours d'été. À la FECQ, nous croyons que ces deux pôles de formation se doivent d'avoir un financement distinct, car l'offre de l'un joue présentement sur l'offre de l'autre. Un étudiant à l'enseignement régulier désirent suivre un cours d'été pour étaler ou encore rattraper ses cours n'a pas à être associé à la formation continue et doit avoir la chance de pouvoir étudier lors de la période estivale indistinctement de l'offre à la formation continue.

Ensuite, lorsque vient le temps de parler d'offre de services aux étudiants, ceux ayant des besoins particuliers à la formation à distance sont actuellement sans ressource ou n'y ont que peu accès. Des mesures doivent être entreprises afin de favoriser le bien-être de tous les étudiants, dans quelque lieu qu'ils se trouvent. Cela comprend également les étudiants à temps partiel à la formation régulière qui ne bénéficient pas à l'heure actuelle des mêmes services que les étudiants à temps plein.

*Recommandation 34. Que le financement de la formation continue soit fait à partir d'une seule enveloppe ouverte et déplafonnée, qui tient compte des besoins réels de la population;*

*Recommandation 35. Que soit divisée l'enveloppe budgétaire destinée aux cours d'été et à la formation continue en deux enveloppes distinctes.*

---

<sup>14</sup> La FECQ prône l'utilisation de terminologie telle que collectivité, population, communauté ou groupe à la place de clientèle pour désigner un groupe d'individus rassemblant des caractéristiques communes.

<sup>15</sup> DÉPLANCHE, Nicolas, Jean-Philippe CHABOT, et Martin MALTAIS. « Le financement du réseau collégial : un bref état des lieux », *Institut de recherche en économie contemporaine*, septembre 2016, p.14.



*Recommandation 36. Que la formation continue, la formation à distance et la formation à temps partiel permettent aux étudiants le recours aux mêmes services qu'à la formation régulière à temps plein;*

## **La recherche au collégial**

Aussi, même si la recherche fait partie intégrante de la mission des cégeps, nul fond de base n'est accordé à cette fin ni n'est intégré dans la formule actuelle de financement des cégeps. Bien que les centres collégiaux de transferts technologiques (CCTT) puissent des sommes d'autres fonds et ministères, ils pourraient jouir d'une plus grande latitude et d'une plus grande capacité de recherche, tout en faisant davantage partie intégrante du système collégial, en étant inclus dans le modèle de financement. Aussi, les freins à la recherche doivent être endigués pour encourager les activités de recherche, notamment en finançant les locaux et infrastructures que nous qualifions de coûts indirects à la recherche tel qu'on le fait actuellement dans le monde universitaire. La FECQ maintient depuis longtemps l'importance de favoriser le développement des CCTT afin d'accroître le transfert technologique, la recherche en milieu collégial et la possibilité pour les étudiantes et les étudiants d'avoir accès à des stages et des emplois de qualité<sup>16</sup>. De plus, l'IRÉC soulevait que les CCTT sont parties prenantes de la définition et de la consolidation des créneaux de formation dans des régions éprouvant des difficultés de recrutement.

*Recommandation 37. Que les coûts indirects de la recherche au collégial faite par les cégeps et les CCTT soient intégrés directement au modèle de financement des cégeps;*

*Recommandation 38. Que soient incluses à la formule FABES des dispositions favorisant l'ouverture de CCTT et de prise en charge de projets de recherches par les institutions collégiales.*

---

<sup>16</sup> VIAU, L. « Baisse d'effectif au collégial et carte des programmes », FECQ, 2006

## CONCLUSION

En résumé, la FECQ tient à réitérer ses positions et ses recommandations initiales quant à la modulation des allocations fixes et pour les activités pédagogiques, précédées d'un refinancement. Cette modulation doit également s'accompagner d'un retour à la valeur de la PES de 2012 devant suivre l'indexation normale de l'inflation. Aussi, il est essentiel d'ajouter une enveloppe pour le recrutement des étudiants de première génération, tant pour stabiliser le financement que pour réussir à atteindre les objectifs gouvernementaux déjà en place.

Par ailleurs, la FECQ travaille actuellement sur l'enjeu de la compensation financière des stages. À cet effet, nous avons commandé une recherche à l'IRÉC qui a pour mission de faire état des charges financières encourues par des étudiants devant accomplir des stages dans le cadre de leur parcours scolaire. Dans l'objectif de lutter contre la précarité financière que vivent des milliers d'étudiants collégiaux, la philosophie de la FECQ est que des mesures de compensations financières doivent être accordées aux étudiants se déplaçant sur les lieux de stage. Ces mesures devront être financées par le ministère de l'Enseignement supérieur. C'est pourquoi nous croyons que la formule FABES devra éventuellement contenir des dispositions pour que de telles mesures soient appliquées. À titre d'exemple, les allocations pour les activités pédagogiques pourraient contenir ces dispositions.

*Recommandation 39. Que soit instauré un programme d'accessibilité aux stages et que des mesures de compensations financières y soient incluses.*

### Réinvestissement en enseignement supérieur

En matière de réinvestissement en enseignement supérieur, il est introduit dans le document de consultation de ce présent chantier que le Budget 2017-2018 prévoit 1,1 milliard de dollars répartis sur 6 ans de réinvestissement en enseignement supérieur. Quatre objectifs guident ces investissements : un rehaussement du financement général des établissements d'enseignement supérieur, une amélioration de la réussite et de l'intégration de l'ensemble des étudiants, la favorisation des partenariats et de la concertation entre les établissements ainsi que la présence régionale, et la réponse aux besoins du marché du travail. Bien que d'accord avec les trois premières visées du gouvernement, la FECQ dénonce vivement la dernière : nous nous opposons à ce que les institutions d'enseignement publiques soient orientées à répondre aux besoins du marché du travail, idée que nous qualifions, lorsque prédominante et déterminante, de marchandisation de l'éducation. À droite, un tableau fait état de ce réinvestissement et de sa répartition selon les cibles et les années.

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Rehausser le financement général des établissements d'enseignement supérieur	3	41	98	158	223	223	746
Améliorer la réussite et l'intégration de l'ensemble des étudiants	8	20	22	22	22	22	116
Favoriser les partenariats et la concertation entre les établissements ainsi que la présence régionale	1	11	15	15	15	15	71
Répondre aux besoins du marché du travail	—	13	14	15	16	16	73
Autres mesures	—	15	22	25	25	25	112
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>100</b>	<b>170</b>	<b>235</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>1 117</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Dans ce tableau, on constate la réparation des sommes dédiées à la réalisation du premier objectif. La recherche de l'IRÉC, dont les conclusions ont été reprises par la FECQ, demandait un réinvestissement de l'ordre 83,5 millions de dollars en sus des coûts du système pour l'année 2017-2018 alors que seulement 41 millions de plus ont été injectés. Si l'on regarde du côté des crédits budgétaires du gouvernement 2017-2018<sup>17</sup>, la différence entre l'enveloppe 2016-2017 et 2017-2018 dédiée aux cégeps est de 75,8 millions de dollars. Lorsqu'on soustrait les coûts du système, dont les coûts de l'inflation et la hausse du salaire du corps enseignant suite aux négociations de leur nouvelle convention collective, il reste un peu plus de 32 millions d'argent neuf. Nous sommes donc loin du réinvestissement massif que nous demandons depuis des années pour les cégeps. De plus, si l'on observe la répartition du réinvestissement total entre les collèges et les universités, les collèges n'obtiennent que 33,38% de celui-ci, alors que nous demandons à ce que la répartition soit respectivement de 40%/60%.

**Investissements pour rehausser le financement général des établissements d'enseignement supérieur**  
(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Universités	—	29	71	106	145	145	497
Collèges	3	12	27	52	77	77	249
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>41</b>	<b>98</b>	<b>158</b>	<b>223</b>	<b>223</b>	<b>746</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

*Recommandation 40. Que les réinvestissements effectués en éducation postsecondaire se fassent dans une proportion de 40% pour le réseau collégial, et de 60% pour les universités, de façon à régler les problèmes de sous-financement.*

Pour clore cette large réflexion sur la révision du modèle de financement des cégeps, il importe plus que tout de rappeler l'importance du réseau collégial dans le développement régional et dans l'accès à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire. Nous attendons donc du chantier qu'il propose rapidement des solutions concrètes pour améliorer la qualité de vie des étudiants, la pérennité du financement, l'accès aux études supérieures et aux services pour tous les étudiants, et qu'il se penche sur une réforme à court, moyen et long terme de la formule FABES dans le but de tenir compte des particularités de chaque établissement collégial. Enfin, nous demandons au comité d'experts de demeurer transparent lors de ses travaux en maintenant une réflexion conjointe avec l'ensemble des acteurs consultés, en les informant des déroulements des travaux et rédigeant un rapport final qui fera état de toutes les perspectives et les visées abordées par la communauté collégiale.

<sup>17</sup> Gouvernement du Québec, « Budget de dépenses 2017-2018 : Crédit des ministères et organismes », Mars 2017

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

---

- Recommandation 1. Que les principes sur lesquels repose le modèle de répartition des ressources entre les cégeps soient l'autonomie, l'équité, la transparence, la stabilité, la simplicité et la non-concurrence;*
- Recommandation 2. Que le nouveau modèle d'allocation des ressources pour les cégeps prenne en compte l'abolition de la perception des droits d'inscription et de scolarité pour les étudiants;*
- Recommandation 3. Que les ressources informationnelles et technologiques soient désormais incluses de façon récurrente aux allocations fixes de fonctionnement de la formule FABES;*
- Recommandation 4. Que le F particulier des centres d'études collégiales, des campus, des constituantes et des écoles nationales prenne en compte la croissance de l'effectif étudiant et les particularités liées aux structures et aux services aux étudiants;*
- Recommandation 5. Qu'une allocation A minimale soit instaurée afin de répondre aux besoins des petites cohortes et pour favoriser le maintien des cours déjà offerts, tout en maintenant le financement par PES.*
- Recommandation 6. Que la pondération des programmes soit révisée sur une base régulière;*
- Recommandation 7. Qu'un comité constitué de membres de la communauté collégiale et du Ministère soit créé en vue d'analyser la redirection de certaines annexes spécifiques répondant à des besoins récurrents dans le budget de fonctionnement des établissements collégiaux;*
- Recommandation 8. Qu'un financement pérenne et stable à même le budget de fonctionnement des cégeps soit d'office priorisé à l'ajout d'enveloppes spécifiques, lorsque possible;*
- Recommandation 9. Que le nombre d'allocations spécifiques soit réduit ainsi que le total des sommes versées à ce volet;*
- Recommandation 10. Que les nouvelles ressources soient disponibles pour les cégeps sans passer par appel de projets, lorsque possible.*
- Recommandation 11. Que le formule FABES prévoit un financement adéquat afin de prévenir le décrochage scolaire et que ce financement soit modulé selon les besoins des établissements en considération de la moyenne générale au secondaire de ses étudiants notamment ;*
- Recommandation 12. Que le gouvernement du Québec investisse 18,6M\$, indexés annuellement, dans l'allocation F en modulant celle-ci en trois paliers;*
- Recommandation 13. Que le gouvernement du Québec investisse 49,9M\$, indexés annuellement, dans l'allocation A en modulant celle-ci en six paliers;*
- Recommandation 14. Que le gouvernement du Québec investisse 15M\$ dans l'allocation S pour les étudiants de première génération, en le divisant comme suit :*
- 9M\$ en élaboration de programmes dédiés,
  - 6M\$ en primes au recrutement;

- Recommandation 15. Que soit ajoutée dans le paramètre A de la formule FABES une enveloppe non transférable dédiée à l'embauche et au maintien d'un plancher de personnel professionnel et de soutien;*
- Recommandation 16. Que soit établi un ratio de personnel professionnel et de soutien selon la population étudiante et la diversité des profils étudiants, qui ne peut aller en deçà du plancher fixé au préalable.*
- Recommandation 17. Que soient financés adéquatement les programmes d'attractivité et de mobilité internationale et pancanadienne.*
- Recommandation 18. Que le financement dédié au recrutement international n'excède pas celui dédié au recrutement des étudiants de première génération;*
- Recommandation 19. Que les droits de scolarité des étudiants internationaux n'ayant pas accès à une exemption soient redonnés aux cégeps dans une proportion supérieure à la proportion actuelle;*
- Recommandation 20. Que le Ministère de l'Enseignement supérieur bonifie l'aide financière octroyée aux institutions collégiales s'internationalisant;*
- Recommandation 21. Que les frais de scolarité des étudiants internationaux au collégial soient révisés à la baisse afin de rendre le réseau collégial compétitif en termes de recrutement par rapport au réseau universitaire;*
- Recommandation 22. Que le programme de mobilité interrégionale soit reconduit au terme des 5 ans initialement prévus;*
- Recommandation 23. Que soient financés adéquatement les programmes de mobilité interrégionale;*
- Recommandation 24. Que soient rétablies les pénalités prévues pour les collèges de la région de Montréal dépassant l'effectif de leur devis scolaire, en excluant le Cégep Gérard-Godin, et ce, en vue de favoriser la mobilité interrégionale;*
- Recommandation 25. Que l'annexe budgétaire A007 soit conservée, mais révisée par le comité d'expert;*
- Recommandation 26. Que les années de référence pour l'octroi des subventions soient, dans la mesure du possible, actualisées.*
- Recommandation 27. Que les programmes comptant moins de 10 inscriptions en première année soient admissibles au financement issu du volet 1 de l'annexe S-026.*
- Recommandation 28. Que les programmes uniques soient favorisés dans les cégeps de région et/ou en baisse d'effectifs étudiants;*
- Recommandation 29. Qu'une analyse rigoureuse des conséquences sur le réseau collégial soit menée avant toute modification à la carte des programmes;*

- Recommandation 30. Que le gouvernement favorise la création d'instances de concertation et de collaboration entre les établissements d'enseignement collégiaux afin de contrer le phénomène de compétition;*
- Recommandation 31. Que le gouvernement du Québec finance les établissements postsecondaires à un taux plus près des besoins calculés, et ce, de façon pérenne;*
- Recommandation 32. Que les locaux loués à des fins pédagogiques ou utilisés pour les services essentiels aux étudiants soient reconnus dans les enveloppes du FABES;*
- Recommandation 33. Que les résidences étudiantes des établissements collégiaux soient financées à même les enveloppes du FABES;*
- Recommandation 34. Que le financement de la formation continue soit fait à partir d'une seule enveloppe ouverte et déplafonnée, qui tient compte des besoins réels de la population;*
- Recommandation 35. Que soit divisée l'enveloppe budgétaire destinée aux cours d'été et à la formation continue en deux enveloppes distinctes.*
- Recommandation 36. Que la formation continue, la formation à distance, la formation à temps partiel permettent aux étudiants le recours aux mêmes services qu'à la formation régulière à temps plein;*
- Recommandation 37. Que les coûts indirects de la recherche au collégial faite par les cégeps et les CCTT soient intégrés directement au modèle de financement des cégeps;*
- Recommandation 38. Que soient incluses à la formule FABES des dispositions favorisant l'ouverture de CCTT et de prise en charge de projets de recherches par les institutions collégiales.*
- Recommandation 39. Que soit instauré un programme d'accessibilité aux stages et que des mesures de compensations financières y soient incluses.*
- Recommandation 40. Que les réinvestissements effectués en éducation postsecondaire, de façon à régler les problèmes de sous-financement, se fassent dans une proportion de 40% pour le réseau collégial, et de 60% pour les universités.*

## BIBLIOGRAPHIE

---

CHABOT, Jean-Philippe, Nicolas DÉPLANCHE et Martin MALTAIS. « Le financement du réseau collégial québécois, quelques pistes de solution », *Institut de recherche en économie contemporaine*, le 7 mars 2017,

[http://www.irec.net/upload/File/le\\_financement\\_du\\_reseau\\_collégial\\_québécois\\_-\\_quelques\\_pistes\\_de\\_solution\(1\).pdf](http://www.irec.net/upload/File/le_financement_du_reseau_collégial_québécois_-_quelques_pistes_de_solution(1).pdf) (page consultée le 30 novembre 2017)

CHAPUT, Kevin. « Le modèle de financement FABES : une révision nécessaire », *Fédération des cégeps*, le 9 février 2017, <http://www.fedecegeps.qc.ca/wp-content/uploads/2017/09/Rapport-FABES-r%C3%A9vision.pdf> (page consultée le 29 novembre 2017)

DEMERS, Guy. « Rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation collégiale », *gouvernement du Québec*, janvier 2014, 182 p.

DÉPLANCHE, Nicolas, Jean-Philippe CHABOT, et Martin MALTAIS. « Le financement du réseau collégial : un bref état des lieux », *Institut de recherche en économie contemporaine*, septembre 2016, p.14.

DUPONT, David. « Compressions dans les cégeps : vers un réseau à deux vitesses? », *Institut de recherche en économie contemporaine*, mars 2016, 47 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, « Budget de dépenses 2017-2018 : Crédit des ministères et organismes », Mars 2017

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, « Politique de la réussite éducative : le plaisir d'apprendre, la chance de réussir », Québec, le 21 juin 2017

IRIS. « Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec », dans *Iris*, 2015-2016, <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/education-post-secondaire#contenu> (page consultée le 30 novembre 2017)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, « Régime budgétaire et financier des cégeps », années diverses

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, « Document de consultation : Révision du modèle d'allocation des ressources aux collèges d'enseignement général et professionnel », 2017